

Famille des Métiers MTNE



**UN(E) SPECIALISTE DE
L'ELECTRICITE POUR
LES PARTICULIERS ET
LES PROFESSIONNELS**

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL MELEC Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés

FORMEZ-VOUS

- A la réalisation d'installations électriques domestiques, tertiaires et industrielles
- A la gestion de l'énergie à travers les réseaux intelligents : domotique, efficacité énergétique dans les bâtiments, ...
- A la production d'énergie électrique : énergies renouvelables, production centralisée
- Au transport et à la distribution électrique : domestique, urbaine, ferroviaire, ...

APPROFONDISSEZ

Vos connaissances pratiques durant 22 semaines de formation en entreprise sur les 3 années de formation

POURSUIVEZ VERS

- BTS Electrotechnique, BTS Maintenance des Systèmes Option A et C
- BTS Fluides énergie domotique
- MC Technicien(ne) en réseaux électriques,....

DEVENEZ

- Electrotechnicien dans les domaines industriels et tertiaires
- Electricien (salaire ou artisan), Contrôleur d'installations électriques
- Gestionnaire d'installation électrique
- Technicien câbleur réseau informatique installateur domotique

CONTENU DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 15 H 00

Technologie

Réalisation/Mise en service/dépannage

Communication technique

Prévention Santé Environnement

Gestion

Co-intervention en mathématiques et en Français

ENSEIGNEMENT GENERAL 12 H 00

Français - Histoire géographique

Anglais

Mathématiques- Sciences physiques

Arts appliqués

EPS

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE 3 H 00

L'admission en 2^{de} MTNE (famille des Métiers des Transitions Numériques et Énergétiques) se fait à l'issue de la classe de 3^{ème} après la décision d'orientation favorable à la seconde professionnelle prononcée par le conseil de classe du troisième trimestre et, après la décision d'affectation qui consiste à être admis dans un lycée professionnel. L'affectation est le résultat d'un processus de sélection informatisée basé sur trois critères :

- ✓ les résultats scolaires de l'année de troisième,
- ✓ l'avis du chef d'établissement (collège),
- ✓ les capacités prioritairement attendues pour la formation demandée.

L'admission en lycée professionnel doit être obligatoirement suivie d'une inscription de l'élève dans un délai de 8 jours maximum.



05 45 61 83 00

www.lyceecharlescoulomb.fr

Allée Joachim du Bellay | 6000 ANGOULEME

